

Motion Catherine Labouchère et consorts - Pour la création d'un observatoire permanent de la profession médicale dans le canton

Développement

La pénurie de médecins pratiquant dans le canton de Vaud est une question récurrente et cruciale. Il ne se passe pas de semaine sans qu'à un titre ou un autre ce sujet ne soit soulevé par le monde politique et par les médias. On a beaucoup parlé du manque de généralistes ; maintenant c'est au tour des médecins du travail, bientôt ce sera celui d'une spécialité ou d'une autre.

La problématique de la formation des médecins a fait la une de l'actualité il y a peu, parce que pour avoir des médecins à terme, il faut en former, et cette formation s'étend bien au-delà des années universitaires.

La population augmente, elle vieillit. Les pathologies sont mieux connues, mieux diagnostiquées et mieux traitées, mais pour combien de temps si rien n'est entrepris pour pallier à la pénurie annoncée ou déjà présente.

Certes, beaucoup de choses sont faites et étudiées pour faire face à cette problématique importante. Il serait faux de prétendre le contraire ; on vient d'en avoir un exemple avec les mesures mises en œuvre par deux départements vaudois, mais il est nécessaire que toutes les idées pouvant à terme inverser cette tendance à la pénurie soient étudiées. La présente motion est faite dans ce but.

Pour atteindre un objectif, il est indispensable de connaître les données de base. Or, si les statistiques existent, il faut que les méthodes de recensement des données soient exactes, sûres et adaptées de façon continue. On a certainement dans le canton des données fiables sur le nombre d'autorisations de pratique accordées aux médecins, mais la liste est-elle régulièrement mise à jour et dans quel laps de temps ? Cette liste contient-elle le degré d'activité ou le mode de travail : ambulatoire ou hospitalier ? On ne sait pas grand chose de cela.

Des données précises et réactualisées en permanence permettraient d'avoir une cartographie claire de la profession médicale dans le canton, de prévoir son évolution et d'anticiper les besoins en formation et en autorisations. Tout le monde y gagnerait : les patients, les médecins, les étudiants et l'Etat.

La présente motion demande la création d'un observatoire permanent de la profession médicale dans le canton qui pourrait suivre de façon régulière notamment la saisie des données, le suivi du taux d'activité des médecins spécialité par spécialité, tant dans l'ambulatoire que dans l'hospitalier, le suivi de la relève dans chaque domaine, le recueil

d'informations auprès de la faculté de médecine et de ses étudiants, l'analyse des données et leur communication. Un tel observatoire serait un outil de pilotage au service de ceux qui s'occupent de près de la santé. Il ne s'agit pas de mettre une "usine à gaz" lourde, mais au contraire une petite structure performante au service des professionnels et des politiques pour les aider dans leurs décisions. La base légale pourrait être celle de la loi sur la santé publique ou toute autre loi que le Conseil d'Etat jugerait mieux adaptée pour cela.

Souhaite développer et demande le renvoi direct au Conseil d'Etat.

Gland, le 14 juin 2011.

(Signé) *Catherine Labouchère et 23 cosignataires*

M^{me} Catherine Labouchère : — La relève, dans le domaine médical, demande à être favorisée. Le Conseil d'Etat l'a bien compris puisque le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et celui de la santé et de l'action sociale ont annoncé, le 30 mai dernier, toute une série de mesures dans ce sens. Les statistiques annoncées à ce moment-là ont fait apparaître que près de 40% des médecins prendraient leur retraite d'ici 2020 dans le canton. On sait que les médecins plus jeunes qui pratiquent ne travaillent pas tous à plein temps et les statistiques actuelles ne sont pas assez précises à ce sujet. On connaît le nombre d'autorisations pratiques délivrées, mais il faudrait avoir en plus des informations plus fines pour travailler en amont.

Hier, un communiqué de presse signé conjointement par la Société vaudoise de médecine (SVM) et le chef du Département de la santé et de l'action sociale a annoncé la conclusion d'une convention-cadre de partenariat privé-public, en vigueur depuis plus de dix mois. Il est étonnant que le communiqué de presse ne soit arrivé qu'hier ! C'est une très bonne initiative et cela constitue un élément de réponse à ma motion. Mais seulement un élément.

Il est vrai qu'il manque un élément essentiel dans ce partenariat, soit le concours de la faculté de biologie et de médecine. On sait que le règlement qui régit les relations entre le CHUV et l'Université de Lausanne, qui date du 16 novembre 2005, mentionne expressément que la faculté de biologie et de médecine est responsable de la formation post-graduée. Il est donc nécessaire d'avoir non seulement son concours mais aussi son avis. Si l'on veut un véritable outil d'organisation, qui conduise à une information claire et précise vis-à-vis de tous les partenaires et aussi des étudiants en médecine — on a vu ce matin comme cette information détaillée est importante —, il faut que les parties puissent se réunir. Il est nécessaire d'avoir des données précises, réactualisées en permanence, pour établir une cartographie claire de la profession médicale dans le canton, tant en milieu ambulatoire qu'hospitalier. Compte tenu des nouveaux éléments apparus cette semaine, et notamment de ce communiqué de presse, contrairement à ce que j'ai demandé lors du dépôt de ma motion, je souhaite qu'elle soit renvoyée en commission ; comme elle est munie de plus de vingt signatures, je pense que c'est possible. Nous pourrions ainsi avoir des éléments plus précis et en discuter pour avoir un outil performant, au lieu de nous contenter d'éléments qu'il faut surajouter, nous obligeant à proposer ensuite d'autres motions.

La discussion est ouverte.

M^{me} Catherine Roulet : — Cette motion est intéressante et va en effet dans le sens du communiqué de presse et de l'accord entre la SVM et le Conseil d'Etat.

Un seul regret : le 1^{er} juillet, la Commission thématique de santé publique discutera du rapport du Conseil d'Etat au postulat Dominique-Richard Bonny au sujet du manque de médecins

généralistes dans les campagnes. Ce sujet est une toute petite partie de ce que demande M^{me} Labouchère, mais il est dommage que nous ne puissions pas discuter en même temps de cette motion ; il y a peut-être eu manque de coordination au sein du groupe, je ne sais pas.

Au vu de ce qu'a dit M^{me} Labouchère — j'ignorais qu'elle voulait que sa motion aille en commission — et au vu de ce disait M. Vuillemin ce matin concernant le numerus clausus, cela vaut vraiment la peine d'en discuter en commission.

M. Philippe Deriaz : — Ce parlement vit dans un monde ubuesque. En effet, ce matin, la Commission de gestion donnait les premiers outils pour restreindre l'accès à la faculté de médecine. Une motion de la droite commence par ces mots : « La pénurie de médecins pratiquant dans le canton de Vaud est une question récurrente et cruciale. [...] La problématique de la formation des médecins a fait la une de l'actualité. » Bref, il nous faut davantage de médecins. D'un côté, on nous freine et, de l'autre, on veut créer un observatoire pour développer. Vous comprendrez que, dans de tels cas, j'aie de la peine à m'y retrouver. Il faut discuter de cette motion en commission, mais un peu de cohérence, notamment du côté de la droite, serait bienvenue.

M. Jacques-André Haury : — Le hasard fait que le Conseil d'Etat a annoncé hier la signature d'un partenariat public-privé entre le Conseil d'Etat, d'une part, et la SVM, d'autre part. Ce partenariat, je peux en témoigner, n'a pas été admis facilement par le corps médical qui, finalement, s'y est résolu, au moins à titre provisoire, considérant que c'était bien dans un travail en partenariat qu'il fallait aborder précisément les questions posées par M^{me} Labouchère, c'est-à-dire, en particulier, la planification de la relève médicale.

Cette motion ira en commission et, lors de la discussion, je pense que le Conseil d'Etat fera apparaître que l'organe le plus utile a déjà été mis en place sous la forme de ce lieu de rencontre entre Conseil d'Etat, autorités de la santé publique et corps médical. Par conséquent, cette motion est superflue.

M. Philippe Vuillemin : — Monsieur Deriaz, ne nous faites pas croire que vous n'avez rien compris ! J'admets que faire croire qu'on n'a rien compris à ce que fait la droite pour mieux fustiger ce qu'elle pourrait proposer fait partie de la rhétorique de gauche.

Ce matin, le débat était conduit par votre serviteur à titre personnel, comme on peut le faire au parti libéral — raison pour laquelle il y est entré —, sans que cela empêche ses collègues de respirer ni que cela les oblige à être d'accord avec lui, selon les objets. Cela n'a donc rien à faire avec la droite, mais avec M. Philippe Vuillemin, qui a dit ce en quoi il croyait, c'est tout.

Si cela nécessite ensuite une interview télévisée où l'on ne présentera qu'une facette de l'affaire, je n'y peux rien et je peux même dire que j'y suis habitué. M^{me} Labouchère a estimé devoir déposer cette motion, c'est une très bonne idée et je l'en félicite ! On verra ainsi tout l'intérêt qu'il y a à avoir un observatoire, numerus clausus ou non !

M. Bernard Borel : — L'idée d'un observatoire permettant une meilleure planification est bonne. Elle peut d'ailleurs satisfaire la gauche parce que, là où l'on peut planifier, on rend service à la population, surtout en termes sanitaires.

Mais, monsieur Vuillemin, vous n'étiez pas tout seul, vous n'avez pas voté tout seul. Si, ce matin, votre parti avait voté comme la gauche, en l'occurrence, en s'interrogeant différemment sur le numerus clausus, votre argument de cet après-midi aurait plus de valeur. Il faut quand même reconnaître que c'est l'ensemble de la droite qui a voté pour le numerus clausus ce matin ; c'était une manière de dire qu'on avait déjà trouvé la solution à un problème qui, pourtant, est bien actuel. L'argument le plus important qu'on ait entendu ce

matin est que le Conseil d'Etat et l'Université se sont rendu compte des problèmes liés à la pénurie et qu'ils y ont déjà partiellement répondu en créant 25% de places supplémentaires à l'Université. C'est le meilleur argument qu'on ait entendu aujourd'hui. J'espère, madame Labouchère, que l'observatoire permettra de voir qu'on crée des places.

Mais je suis d'accord avec M. Deriaz : le hasard du calendrier donne à ce parlement un côté ubuesque.

M^{me} Catherine Labouchère : — Je réponds à M. Deriaz : ce matin, nous avons parlé non seulement du numerus clausus, mais aussi d'une meilleure information à donner aux étudiants. C'est justement par le biais d'un observatoire et d'une analyse plus fine que j'aimerais pouvoir donner une information claire et précise aux étudiants. Parce qu'ils sont souvent dans le flou, que la planification n'est peut-être pas assez précise et qu'ils ne savent pas à quoi ils s'engagent.

Monsieur Haury, dans ce qui a été proposé hier et dans l'accord privé-public conclu entre la SVM et le département, il n'y a justement pas la faculté de biologie et de médecine qui, elle, forme des étudiants post-gradués ; c'est un des partenaires qui manque. C'est pourquoi j'aimerais avoir des explications en commission. Je pense en effet que toutes les parties prenantes doivent pouvoir parler de cette question. Le but est d'arriver à ce qu'on puisse avoir vraiment une cartographie claire. C'est ce qui est important, et nous en parlerons en commission.

M. Philippe Vuillemin : — Monsieur Borel, je ne partage pas totalement votre vision des choses. Ce matin, la Commission de gestion, par l'intermédiaire de M. Chatelain, a fait une remarque et nous a demandé de refuser la réponse du Conseil d'Etat. Très précis, il a dit que la Commission de gestion, en tant que telle, n'était pas du tout partie avec facilité dans le sens d'un numerus clausus, si je me souviens bien de ses propos, mais que cela ouvrirait certaines possibilités. Ceux qui ont suivi la Commission de gestion, à droite, chez les Verts et même chez quelques-uns à gauche, ont simplement été d'accord avec la position de la Commission de gestion. L'histoire du numerus clausus — désolé de vous le dire — m'appartient !

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.